DEL2026-13

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260321-DEL2026_13-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	15 (3 ne prennent pas part au vote)	15

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars 2026 à 09h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, Mme DHEERE Christophe, Mme FORIN Laurence, M. LEDOYEN Jérome, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, M. DELAPORTE Christophe, Mme FOURRIER Geneviève, M. LE LEUCH Eric, Mme LE GOFF Lydia, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, Mme BUSSIERE Hélène,

Conseillers n'ayant pas pris part au vote : DORE Michaël, LE PADELLEC Maxime, LUCAS Valérie.

Pouvoirs : Mme BERTHO Florence (pouvoir à M. LE PADELLEC Maxime)
Absents excusés : -

Date de convocation : 16 mars 2026
Secrétaire de séance : M. GOUARIN Joël

13-2026 Election des adjoints au Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 1 000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Chacune des listes doit être paritaire dans leur ensemble, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection des adjoints au Maire se fait à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il n'y a pas d'obligation légale disposant que le Maire et son Premier adjoint soient de sexe différent.

Le Maire demande à ce que les listes de candidats lui soient déposées.

Il est ensuite procédé, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, à savoir au scrutin secret à la majorité absolue, et sous la présidence du Maire, à l'élection des **5** adjoints dont le nombre de postes a été fixé par délibération de ce jour (délibération n°12-2026).

Sont candidats aux postes d'adjoints au Maire, la liste GOUARIN :

M. GOUARIN Joël
Mme BEGUE Kristen
M. DHEERE Christophe
Mme FORIN Laurence
M. LEDOYEN Jérome

Le Maire invite les membres du conseil municipal à voter à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Après les opérations de vote, le Maire invite 2 conseillers municipaux (les plus jeunes de chacune des listes) à faire office d'assesseurs et à venir participer au dépouillement :

Est rappelé que la manipulation des bulletins au moment du dépouillement et du comptage des votes seront exécutés par une seule personne ; que le comptage pourra être validé le cas échéant par une autre personne sans qu'elle n'ait à toucher de bulletin.

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260321-DEL2026_13-DE

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **3**
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**
Nombre de bulletins déclarés nuls : -
Nombre de bulletins déclarés blancs : -

Majorité absolue : **8**

La liste ayant obtenu la majorité absolue, le Maire proclame adjoints et déclare installés dans leurs fonctions :

1er adjoint : M. GOUARIN Joël
2ème adjointe : Mme BEGUE Kristen
3ème adjoint : M. DHEERE Christophe
4ème adjointe : Mme FORIN Laurence
5ème adjoint : M. LEDOYEN Jérome

Le conseil municipal :

- **Elit** la liste des adjoints au Maire de Saint-Pierre-Quiberon à la majorité absolue ;
- **Dit** qu'ils sont immédiatement installés.

Le secrétaire de séance
M. GOUARIN Joël



A Saint-Pierre-Quiberon
Le 20 mars 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN

